Envoyé en préfecture le 31/08/2022
Reçu en préfecture le 31/08/2022
Affiché le
ID : 009-200066223-20220728-DE_2022_81-DE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
Arrondissement de Saint Girons
Canton Arize Lèze

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 18/07/2022
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 45
Nombre de procurations : 1
Votes pour : 46
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc, SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon(Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : /

ETAIENT EXCUSES: COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize),

PROCURATIONS: COSTES Jean-Paul à SUPERY Jean-Marc

Délibération n° 2022-81

Objet : ***RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE***

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une ligne de trésorerie a été ouverte auprès du Crédit Agricole Sud Méditerranée le 21 juin 2021 pour un montant de 305 000,00 € pour une durée d'un an. Il convient de se prononcer sur la suite à donner à ce crédit. Monsieur le Président propose de reconduire la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 305 000,00 €, utilisée pour financer les participations aux ALAE et ALSH communautaires ainsi que les travaux de voirie d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- autorise le renouvellement de la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 305 000.00 € auprès du Crédit Agricole Sud Méditerranée au taux d'intérêt basé sur l'index EURIBOR 3 MOIS MOYENNE pour une période de un an à compter du 30 août 2022
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires au renouvellement de cette ligne de trésorerie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Claude COURNEIL